

# CONDITIONS GENERALES

## « Les Rendez-Vous d'Affaires de Normandie 2020 »

Page 1 sur 2

Lors de l'inscription en ligne sur le site <http://www.ccirezo-normandie.fr/reseau/119030-rendez-vous-d-affaires-de-normandie>, l'acceptation des conditions générales « Les Rendez-Vous d'Affaires de Normandie 2020 » implique la connaissance et l'engagement de ces conditions.

Les conditions générales « Les Rendez-Vous d'Affaires de Normandie 2020 » sont composées de 15 articles.

### **Art.1. Organisation :**

La convention d'affaires « Les Rendez-Vous d'Affaires de Normandie 2020 » est organisée par la CCI Normandie, ci-dessous nommée « Organisateur » et se déroulera en visiophonie.

En cas d'événement indépendant de sa volonté ou de force majeure, l'organisateur pourra à son choix, changer les dates ou le lieu de cet événement ou l'annuler après en avoir avisé les participants.

### **Art.2. Obligation de l'organisateur :**

L'Organisateur n'est tenu que par une obligation de moyens.

### **Art.3. Inscription :**

L'inscription à la convention d'affaires « Les Rendez-Vous d'Affaires de Normandie 2020 » ne sera définitive qu'après acceptation de l'inscription par l'Organisateur.

### **Art.4. Résiliation et désistement :**

**L'inscription est ferme et définitive.** Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement de quelque somme que ce soit.

### **Art.5. Tarifs :**

Les tarifs « Les Rendez-Vous d'Affaires de Normandie 2020 » sont stipulés sur le document «TARIFS » accessibles sur le site <http://www.ccirezo-normandie.fr/reseau/119030-rendez-vous-d-affaires-de-normandie>

### **Art.6. Paiement :**

Pour les entreprises, le règlement est demandé à l'inscription, et validera l'inscription définitive. L'Organisateur déroulera le processus, et réalisera tout ou partie des prestations en fonction des contraintes de délais à partir de cette date.

### **Art.7. Assurance :**

Tout participant devra justifier, sur éventuelle demande, d'une assurance garantissant sa responsabilité civile, ainsi que l'ensemble des dommages dont il pourrait être tenu responsable et notamment : vol, incendie, dégradation, destruction de tout matériel ou installation.

L'Organisateur et ses assureurs renoncent à tous recours contre les exposants et leurs assureurs.

Réciproquement, les participants et leurs assureurs renoncent à tous recours contre L'Organisateur et ses assureurs.

# CONDITIONS GENERALES

## « Les Rendez-Vous d’Affaires de Normandie 2020 »

Page 2 sur 2

### **Art.8. Publicité :**

Après acceptation de l’inscription, l’organisateur autorise tout participant à porter sur ses documents commerciaux et publicitaires la mention suivante : « Participant « Les Rendez-Vous d’Affaires de Normandie 2020 » – jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 en visiophonie.

Réciproquement, tout participant autorise l’Organisateur à faire état de sa participation au dit événement. Après acceptation de l’inscription par l’Organisateur, tout participant autorise l’Organisateur à transmettre ses coordonnées.

### **Art.9. Informations**

Pour le bon fonctionnement des rendez-vous d’affaires, la CCI Normandie édite un annuaire des entreprises présentes lors de la journée. Cet annuaire fait apparaître le nom des entreprises avec leurs coordonnées ainsi que celles de leurs dirigeants. Toutefois, il vous sera possible de choisir de ne pas apparaître dans cet annuaire en le signalant.

### **Art.10. Confidentialité :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante : CCI Caen Normandie – Les Rendez-Vous d’Affaires de Normandie 2020 – 1 rue René Cassin – Saint Contest 14911 Caen Cedex 9) ou en envoyant un courrier électronique explicite à cette adresse unique : [ran@caen.cci.fr](mailto:ran@caen.cci.fr) (identité complète et demande de modification ou de suppression - à noter que les modifications / suppressions seront réalisées après vérification dans un délai maximum de 30 jours à réception du message dont l'adresse e-mail de l'expéditeur devra être conforme à celle indiquée lors de la collecte précitée).

### **Art.11. Droit à l’image :**

Les participants au « Les Rendez-Vous d’Affaires de Normandie 2020 » autorisent, en s’inscrivant à la manifestation, l’Organisateur à utiliser le cas échéant leur image dans le cadre strict de la promotion et l’organisation des événements des CCI Normandie.

### **Art 12. Gestion des emails :**

Les participants au « Les Rendez-Vous d’Affaires de Normandie 2020 » autorisent, en s’inscrivant à la manifestation, l’Organisateur à utiliser son / ses adresses emails à des fins d’envoi d’information concernant ladite manifestation et la promotion d’autres événements organisés par les CCI Normandie. Ces coordonnées pourront également être transmises aux partenaires.

Ces données permettront :

- d’informer les participants des événements à venir et de recevoir des informations par email, de gérer le suivi de son dossier,
- de personnaliser la communication notamment par l’envoi de newsletters, d’offres spéciales et d’emails spéciaux dans le cadre de la communication sur l’évènement.

### **Art 13. Enquêtes :**

Les participants au « Les Rendez-Vous d’Affaires de Normandie 2020 » s’engagent à répondre aux différentes enquêtes (à 6 et 12 mois) qui permettent d’évaluer l’impact de l’évènement.

### **Art.14. Clause attributive de compétence :**

Les litiges non résolus à l’amiable pourront être portés devant le Tribunal de Commerce de Caen (France) uniquement.